



Case postale
1040 Echallens

Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs

Information – Qualité de l'eau

Qualité de l'eau potable en 2024 – Commune de Vuarrens

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de sources. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau SEL (Lausanne).

Traitement

Les stations de pompage de Goumoëns, Sugnens, Fey et Pailly ainsi que le réservoir de la Moille sont équipés d'appareils d'irradiation UV.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 102 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques *(ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)*

Dans le cadre de son autocontrôle, l'AIAE surveille l'évolution de la valeur des métabolites dont les valeurs baissent légèrement.

Dureté totale : 29.0°F, soit une eau assez dure.

Température moyenne	°C
Calcium	93 mg/l
Magnésium	13.9 mg/l
Sodium	5.9 mg/l
Métabolites du chlorothalonil R471811	µg/l

pH	7.6
Chlorures	10.8 mg/l
Nitrates	22.7 mg/l
Sulfates	13 mg/l
Métabolites du chlorothalonil R417888	µg/l

Remarques

Au vu des conditions météorologiques 2024, la consommation totale a diminué et l'approvisionnement auprès du Service de l'eau de Lausanne a été moindre.

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition :

- Glauser Eric, Président Tél. 079 271.15.58.

Le service de piquet de l'AIAE est atteignable au 021 881 31 60.

Le Municipal en charge de ce dicastère est atteignable au 079 237 06 33.